



Notification de cessation d'enquête

Conformément à l'art. 3.1 de la 12^e édition de l'annexe 13, entrée en vigueur le 5 novembre 2020, de la convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944 ainsi que l'article 24 de la loi fédérale sur l'aviation (LA ; RS 748.0) du 21 décembre 1948 (état au 1^{er} septembre 2023) l'enquête sur un accident d'avion ou un incident grave a pour seul objectif la prévention d'accidents ou d'incidents graves. Dans le cas présent, le Service suisse d'enquête de sécurité a ouvert une enquête le 21 mai 2021, mais au cours de laquelle, il est apparu que l'accident n'était pas dû à des causes ou circonstances techniques, organisationnelles ou systémiques et que les facteurs augmentant le risque identifiés pendant l'enquête ont été relevés dans le cadre d'une autre enquête. La contribution de l'enquête à la prévention est donc très limitée, c'est pourquoi elle est cessée.

Lieu, date et heure: Aéroport Les Eplatures (LSGC) (NE), 23 avril 2021, 14h09 LT

Aéronef 1

Immatriculation: HB-PRI
Type: The New Piper Aircraft, Inc., PA-28-181
Exploitant: Aéro-Club des Montagnes Neuchâteloises, boulevard des Eplatures 56, 2300 La Chaux-de-Fonds
Propriétaire: Aéro-Club des Montagnes Neuchâteloises, boulevard des Eplatures 56, 2300 La Chaux-de-Fonds

Pilote: 1

Vol:

Règles de vol: Règles de vol à vue (*Visual Flight Rules* – VFR)
Type d'exploitation: Privé
Lieu de départ: Aéroport Les Eplatures (LSGC)
Destination: Aéroport Les Eplatures (LSGC)

Dommages:

Equipage: Aucun
Passagers: Aucun
Tierces personnes: Aucun
Aéronef: Fortement endommagé
Dégâts au sol: Aucun

Breve description: Lors de l'atterrissage, l'avion touche la piste bitumée avec la roue de proue et l'hélice. L'avion s'immobilise en bordure de piste.

Berne, 26 novembre 2024